

Une populiculture particulière : les alignements

Par ir. J.-P. Bauvin, S. Colasse, J. De Bie, ir. D. Huart, ir. A. Parfonry et P. Poliautre.

*Dans le cadre du programme Interreg III – projet Transpop
"Dynamisation de la populiculture transfrontalière"*

*C.A.R.A.H. (en collaboration avec le CPH) - C.R.P.F. Nord / Pas-de-Calais / Picardie
Avec le soutien du F.E.D.E.R.*

Il est peut-être bon de rappeler que, du point de vue législatif, un alignement est une plantation sur un ou deux rangs, à intervalles réguliers le long des voies de communication ou à la limite de parcelles. Les alignements ne sont pas considérés par la loi comme des boisements et ne relèvent donc pas de la législation relative à ces derniers. Cela signifie notamment que leur installation (qu'il s'agisse d'une première installation sur terre agricole, ou d'une replantation après exploitation) ne nécessite pas l'obtention d'un permis de boisement. Inversement, un alignement exploité ne doit pas obligatoirement être remplacé (sauf règlement communal particulier). Cette législation issue en droite ligne du « Code Napoléon » est commune à la France et la Belgique.

Les alignements simples ou doubles doivent être installés à (au minimum) deux mètres de l'héritage voisin (limite de propriété). Attention toutefois : la Région (par ex : Ministère Wallon de l'Équipement et du Transport (MET)), le Département, la Province (Service Technique Provincial), la Commune (Collège échevinal ou Service des Travaux) et les Wateringues peuvent édicter des réglementations particulières relatives à des plantations le long de voies publiques : autoroutes, routes d'Etat, routes provinciales, chemins vicinaux, voies d'eau (sources, voies navigables ou non, classées ou non, lacs, étangs) voiries de remembrement, voiries de zones industrielles...



Les alignements et, d'une façon plus générale, les boisements linéaires (c'est-à-dire non seulement les alignements mais également les diverses haies et bandes boisées) ont de tout temps fait partie intégrante du paysage agricole hennuyer, entre autres régions. L'utilisation du peuplier dans ces boisements a toujours été importante. Les avantages présentés par ces alignements étaient multiples : fixation des terres, brise-vents, ombrage...et même alimentation pour le bétail (comme cité dans *Mortimer*, traduction française de 1789 : « Les feuilles du peuplier sont bonnes pour nourrir le bétail : on les arrache des branches, avant d'en faire des fagots. Il faut les cueillir vers la fin du mois d'octobre, & les garder pour l'hiver » ! Le même auteur y vante par ailleurs les mérites du peuplier d'Italie...et des peupliers de Caroline (*P. deltoïdes* en fait) « qui n'ont pas plus de dix ans, & qui sont de la dernière beauté » ...). Est-il besoin de souligner également l'incidence de ces alignements sur l'esthétique et les perspectives de nos paysages de campagne ?

Le constat que nous permettent de poser nos travaux d'inventaire en Hainaut belge est cependant assez inquiétant pour ce qui concerne l'avenir de cette forme particulière de populiculture.

Sur un total de 11.774 peupleraies inventoriées, 2847 (soit 24 %) sont des cultures en alignements. Cela représente plus de 100.000 arbres, répartis sur un peu plus de 670 km. L'écartement moyen entre les arbres est de 6.5 m, ce qui permet d'installer 154 peupliers par kilomètre. On peut d'autre part considérer, sans guère se tromper, qu'un alignement a une largeur d'une dizaine de mètre. Ces 154 peupliers en alignement correspondent dès lors à un hectare de peupleraie plantée à du 8m x 8 m, écartement assez fréquemment usité. Nous pouvons donc considérer que 1 km d'alignement équivaut de façon assez précise à 1 ha de peupleraie en plein. Dans ces conditions, les « 670 équivalents hectares » d'alignements représentent encore 8,5 % de la superficie populicole hennuyère totale.

La composition des alignements est très variée. Il n'est pas rare de trouver côte à côte des sujets d'âges divers. Cela peut se faire sans trop d'inconvénients pour les sujets les plus jeunes grâce à la bonne disponibilité en lumière latérale. Le même type de raisonnement peut être tenu pour le volume de sol prospectable par les racines de part et d'autre de l'alignement.

Pour ce qui concerne les cultivars rencontrés, le groupe des Euraméricains est largement dominant (90 % du total) essentiellement représenté par le traditionnel Robusta (57 % du total) suivi par les Serotina (10 % du total) et, dans une beaucoup moindre mesure, le Harfferpappel (2 % du total), les interaméricains (Unal, Beaupré, Boelare) représentent 7 %, les Trichocarpas et divers 3%. La faible utilisation de ces deux derniers groupes s'explique bien évidemment par leur mauvais comportement face aux vents violents : leur grande masse foliaire les rend sensibles aux bris de tronc.

La possibilité de diversification variétale est grande dans la culture en alignement. Il est possible par exemple d'utiliser des peupliers peu appréciés (d'un strict point de vue rentabilité) en plantations en plein ou reconnus trop exigeants pour de telles plantations. Ainsi l'utilisation d'anciennes variétés ou de certains Euraméricains considérés comme moins productifs (Robusta, Serotina de Champagne, Isières, Ogy, Flevo) est envisageable et même recommandable. Il est également à la portée de tous de produire soi-même, en petits nombres au moins, des plançons au départ de boutures prélevées sur des sujets locaux appréciés pour leurs diverses qualités... Il s'agit là d'une des solutions les plus intéressantes en matière de conservation des anciennes variétés. Cela permet par ailleurs de valoriser à moindre coût des petites surfaces négligées par l'agriculture intensive bien que souvent établies sur des sols d'excellente qualité (terre de culture) ; les arbres bénéficient en plus dans de telles conditions d'un maximum de lumière et de ventilation, ce sont là des conditions peu propices pour la majorité des maladies fongiques.

L'installation, voire le maintien, d'alignements n'est en fait pas toujours régie par de simples considérations de rentabilité maximale. Bien d'autres rôles sont en effet confiés à de telles implantations, comme succinctement évoqué dans le premier paragraphe. Bien des alignements sont également maintenus... tout simplement par passivité de leurs propriétaires ! Ils ne bénéficient d'aucun soin (ou pratiquement)... mais n'ont également pas à craindre la tronçonneuse dès que sont atteintes des dimensions d'abattage ! . Cela explique que 63.8 % des arbres sont potentiellement exploitables et présentent des circonférences supérieures à 120 cm.

L'utilisation de certaines variétés telles que les Interaméricains mais également quelques Euraméricains tels Ghoy et Gaver, se révèle malheureuse dans certaines conditions. En effet outre la fragilité, évoquée précédemment, de ces variétés au vent, les interaméricains trop dynamiques, ne manquent pas de poser des problèmes tels que le soulèvement des



revêtements voyers, la perturbation de certaines installations souterraines (canalisations diverses à faible profondeur). Le développement rapide de très grosses branches chez Gaver et Ghoy conduit souvent à des élagages trop tardifs, le propriétaire évaluant parfois mal la vitalité accrue de ces clones déjà très performants en état de massif.

Une autre approche des modalités d'élagages pourrait peut-être s'envisager dans de tels cas : ne serait-il pas opportun de procéder au nettoyage inter-verticilles (généralement d'une grande longueur dans ces conditions) et de laisser intacts les verticilles de fortes branches, gage d'accroissements importants ? Des billons de qualité pourraient très certainement être rapidement obtenus en procédant de la sorte.

Des curiosités populicoles remarquables peuvent être observées parmi les alignements. Citons en guise d'exemples :

- l'alignement centenaire de vieux Euraméricains « robustoïdes » (planté en 1896) à Comines-Warneton,
- un autre de peupliers noirs sur Quiévrain,
- dans la région du Tournaisis aux environs de Beclers, on remarquera quelques beaux alignements de I 214,
- toujours dans le Tournaisis, il faut signaler les alignements bordant l'Escaut et ceux bordant le canal de l'Espierre par ailleurs classé.



- sur l'ancien canal de Charleroi (Feluy – Arquennes – Braine-le-Comte) ce sont des Serotina aux branches légèrement retombantes qui tiennent la vedette,
- à Celles on peut admirer de magnifiques drèves de Robusta,
- plus particulier, dans la région montoise il est possible de rencontrer des alignements de *Populus nigra var Italica* élagués à 8m et dont la finalité sera en toutes vraisemblances la commercialisation.

Du point de vue suivi des alignements et défauts rencontrés on peut citer les chiffres suivants:

- sur les 3373 parcelles inventoriées 949 parcelles présentent un ou plusieurs défauts (soit 33,6 %) dont les plus importants sont :
- la présence de gourmands (54 % des défauts rencontrés),
- le manque d'élagage (15 %),

- l'élagage tardif (6%) et
- l'irrégularité des peuplements (6%).

- Les défauts les plus fréquents sont donc relatifs au problème de l'élagage et de son suivi (émondage). Il faut malgré tout souligner que 68 % des arbres d'alignement d'une circonférence supérieure à 119 cm sont élagués à 6 m et plus (CF graphique n° 3). Cette caractéristique place les alignements comme les peuplements les plus élagués (le taux d'élagage est supérieur de 10 % au taux d'élagage tous peuplements confondus). Rappelons que contrairement aux autres modes de cultures (parcelles monoclonales ou enrichissements), l'élagage naturel est quasiment nul pour des arbres d'alignement et ce, grâce (à cause...) à l'abondance de lumière.

Les groupes écologiques sont représentés par :

- les bords de champs, les prairies et autres milieux de culture : 75 %,
- les bords de routes, drèves, ... : 10 %,
- les bords d'étangs, de fossés,
- les héliophytes : 4%
- les 7% restants se répartissent dans les divers autres groupes écologiques plus typiquement forestiers.



L'inventaire de 1995 à 1999 a reconnu la présence de 731 km d'alignement ; à l'issue de l'inventaire par échantillonnage de 2000-2003 on constatait une diminution de 60 km en moins de 6 ans. Ceci est interpellant et ce caractérise sur le terrain par une disparition marquée des alignements sur certaines régions, particulièrement celles où le remembrement agricole fut important. Ce constat est d'autant plus navrant si l'on se souvient que les travaux annexes au remembrement légal, volontaire ou amiable, bénéficient de 80 % de subsides et que, parmi ces travaux annexes, figurent notamment les plantations de haies brise-vent, anti-érosives, de drèves...

Les zones riches en alignements sont par ailleurs souvent relativement pauvres en peupleraies classiques, la disparition

des alignements se traduit donc par un amoindrissement de ce patrimoine populier général de ces régions.